

Réunion « Commission Nautique »

Organisée par la municipalité ASSERAC le 14 juin 2011

Membres présents de la municipalité d'ASSERAC

Marie-Madeleine Gautier, Guy Legal, Jean-Philippe Daniel, + 2 personnes
Et un représentant de la région : J&R Jeunesse et Sport.

Personnes présentes & autres associations :

Maxime Pierlot (professeur de Kite), Dominique Blanchard (camping / président association Pont-Mahé Loisirs), Laurent Brégé (pratiquant planche à voile)

Membres présents de l'Association GLISSE PONT-MAHE

Noël Terrien, Yves Baudoux, Patrick Santerre (secrétaire), Pascal Jacquet (trésorier), Gilles Carabin (président).

Compte-Rendu rédigé par l'association GLISSE PONT- MAHE

1. Introduction :

- Présentation de chacun des participants.
- Bilan des années passées très positif quant à la mise en place des 2 zones sur la plage de Pont-Mahé.

2. Discussions / débats :

- Discussion sur l'accident grave survenu début juin :
 - Etat de l'accidenté toujours incertain quant aux séquelles
 - Cause indéterminée
 - Circonstances aggravantes par choc dans les ganivelles ou poteaux
 - La course du malheureux s'est arrêtée quand l'aile s'est plaquée dans les arbres du camping.
- L'association signale à nouveau la dangerosité des ganivelles, regrette de ne pas avoir insisté avec encore plus de pugnacité sur cet aspect sécuritaire. Elle propose de nouveau la mise en place d'une zone de décollage plus sûre avec remise d'un schéma de principe (voir en fin de document).

La mairie signifie à nouveau les difficultés (administratives et économiques) impliquées par toutes modifications de l'implantation actuelle des ganivelles. Elle met en avant que la solution de facilité consistant en une interdiction pure et simple de la pratique du kitesurf n'est pas retenue à ce jour.

Après discussions et débats sur l'apport économique et touristique de la glisse dans la baie de Pont-Mahé (ou la perte en cas d'interdiction), elle convient qu'une demande pourra quand même être faite pour modifier l'implantation actuelle des ganivelles (Plan à faire).

Le représentant "Région Jeunesse&Sport" indique son appui sur cette démarche. Le processus peut être engagé car il risque de prendre du temps... Le conseil général pourra être sollicité, notamment pour demander une aide à l'aménagement en sécurité de la zone de décollage sur ce site.

Il est à noter que les arbres à l'arrière de la zone constituent une sécurité naturelle et importante pour un site de décollage des ailes de kitesurf. En effet, les ailes se retrouvent généralement arrêtées et plaquées dans les branches des arbres. Ce phénomène, peut aider à limiter les conséquences d'une perte de contrôle. Il avait pu être observé (bien que rarement fort heureusement) sur les cupressus des « Pieds d'eau l'eau » à l'époque où les pratiquants portaient en face de ce parking.

Tout le monde s'accorde enfin à convenir que la zone de décollage se situerait à un niveau où la « dune » est moins exposée et moins fragile, car suffisamment élevée pour n'être quasiment jamais atteinte même par très fort coefficient de marée.

L'association fournira un plan de la zone de décollage souhaitée.



- Dans l'immédiat ou aux vues des difficultés de modification d'implantation, l'association propose pour limiter la dangerosité le remplacement des ganivelles par une balustrade plus légère comme des canisses par exemple (sur la longueur de la zone de décollage demandée i.e. entre le départ actuel de la zone de glisse et la sortie du camping).
 - La mairie met en avant que ce type de barrières légères ne résisterait pas longtemps aux incivilités en constante augmentation.
- En désespoir de cause, l'association propose de diminuer la dangerosité accidentelle des ganivelles en limitant la rigidité mécanique de celles-ci, en supprimant 2 poteaux sur 3 à minima sur la longueur de la zone de décollage demandée. Cette proposition (moins efficace) permettrait quand même d'abaisser les possibilités de choc sur des parties très dures (poteaux) et donnerait un peu de souplesse aux ganivelles.
 - La mairie accepte de regarder rapidement (i.e. pour la saison actuelle) la faisabilité de cette solution.
- L'association demande si la présence de « jeunes assistants/conseils » sur la plage, mis en place il y a une ou deux saisons, et dont l'action a été efficace en prévention ou "lutte contre les incivilités," n'est pas envisageable de nouveau ?
 - La mairie regrette de ne plus avoir les subventions et ne peut se permettre le coût d'un emploi sur ses fonds propres.
- L'association propose d'améliorer encore la signalétique de la Zone de Glisse.
 - Rehausser le Panneau actuel de début de zone
 - Ajout Panneau « Sécurité de la FFVL » sous le panneau actuel au début de la zone (autocollant à fournir par l'association)
 - Panneau de fléchage à l'entrée principale indiquant la zone (à remettre)
 - 2 Panneaux supplémentaires sur les ganivelles dans la zone de Glisse :
 - « Spectateurs : Vigilance dans la zone de glisse »
 - « KiteBoarders : Attention les ganivelles constituent un obstacle »
 - La mairie propose de réaliser le support et mettre en place le panneau FFVL et des panneaux supplémentaires.
- L'association signale que le parking les « Pieds dans l'eau » qui était « l'âme glisse » du site en hiver est maintenant toujours complètement fermé. L'association demande si la « ré-ouverture » pour un accès en hiver n'est pas envisageable.
 - La mairie ayant accordé un bail ne peut donc rien faire avant la fin de celui-ci.

La Mairie fixera une prochaine réunion « commission nautique » en septembre.

L'association, même si elle n'était pas organisatrice, remercie toutes les personnes présentes, de leur participation et propositions.

Le président
Gilles CARABIN

Le secrétaire
Patrick SANTERRE



Proposition de modification d'implantation des ganivelles :

- : Implantation actuelle de la ligne d'eau
- : Implantation actuelle des ganivelles
- : Modification proposée pour ouvrir une **zone de décollage**

